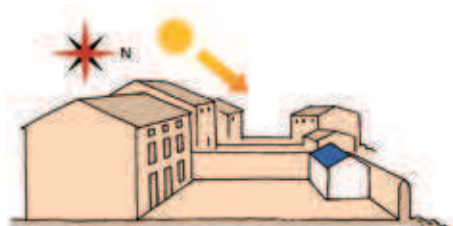
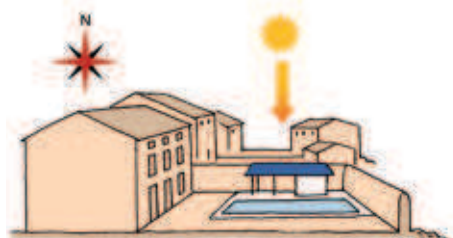
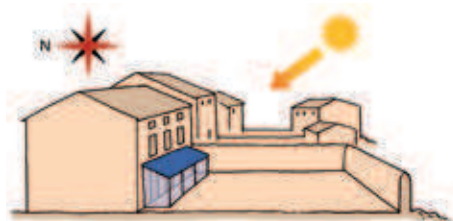


Maison de ville

• Fiche N°2



Faubourg

Situation : faubourg, quartier XIX° en continuité avec le centre ancien.

• Quartier de grandes maisons de ville avec enjeux patrimoniaux : abords* et proximité d'un monument historique, ensemble urbain protégé en ZPPAUP*, ensemble urbain remarquable, ensemble urbain protégé au titre du L123-1-7°* du code de l'urbanisme dans un PLU*.

Forme urbaine et enjeux :

• Rue avec alignement continu des façades.
• « Maison de ville » : maison à 2 ou 3 étages sur une grande parcelle avec un jardin clos à l'arrière.

Principe :

• Préserver la toiture du volume principal de la maison et concevoir une implantation qui ne soit pas visible depuis le domaine public.
• Implanter les capteurs solaires de manière à ce qu'ils ne soient pas dans le champ de visibilité d'un monument protégé*.

Propositions :

• Profiter du jardin pour envisager une annexe (abri, local technique, poolhouse, cuisine d'été,...) en fond de jardin, épargnée par les ombres portées et bien orientée. Sa toiture pourra être composée d'une étanchéité en panneaux solaires.
• Adosser, si c'est la meilleure orientation au soleil, un auvent en façade au rez-de-chaussée qui abritera une terrasse contre la maison. Préférer un panneau photovoltaïque qui laisse diffuser la lumière (verrière).
• Opter pour une structure légère en acier ou une treille en bois brut pour porter les panneaux. Le dispositif doit s'inspirer des treilles métalliques en fer à T que l'on trouve traditionnellement dans les jardins de ce type de maison.



Note :

Les propositions de la fiche n°1 sur le centre ancien sont applicables sur la maison de ville pour poser un panneau solaire thermique d'une dimension réduite (2 à 4m²).



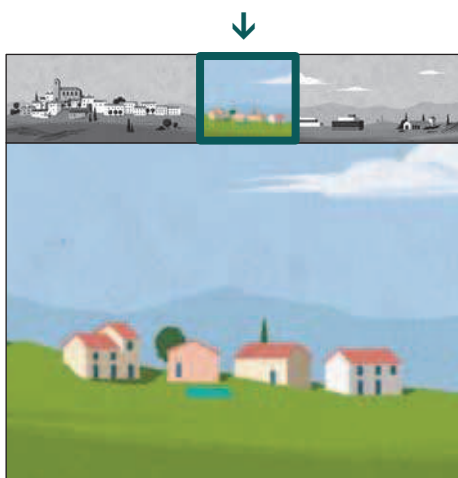
* voir définition des mots annotés d'une astérisque dans le LEXIQUE, en fin de dossier.

Quartier pavillonnaire

• Fiche N°3



Maison individuelle



Situation : quartier de maisons individuelles, quartier pavillonnaire du XX^e siècle.

Forme urbaine et enjeux :

Maison en lotissement, maison individuelle, maison mitoyenne, villa « 4 faces » sur un terrain libre dans un quartier résidentiel formant les extensions urbaines autour de l'ancien bourg.

Certaines maisons et ensembles de maisons peuvent être concernés par des enjeux patrimoniaux :

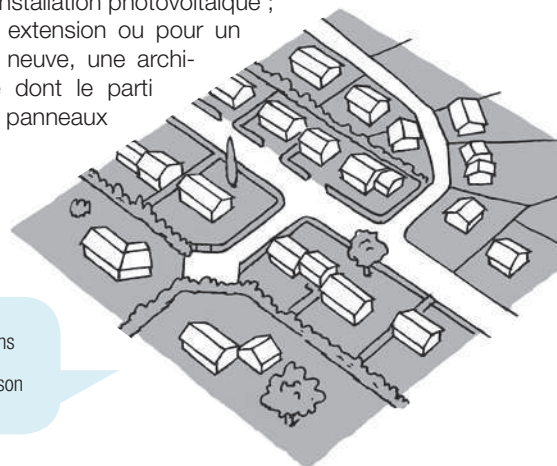
- Si la toiture est très visible dans le point de vue majeur sur un monument historique ;
- Si la toiture est très visible dans un ensemble bâti remarquable.
- Si le secteur pavillonnaire est dans un espace protégé réglementé (ZPPAUP*, secteur sauvegardé*,...).

Principe :

Éviter d'implanter une installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture principale de la maison très exposée et envisager un projet moins visible depuis le domaine public et depuis les vues lointaines associées aux enjeux patrimoniaux.

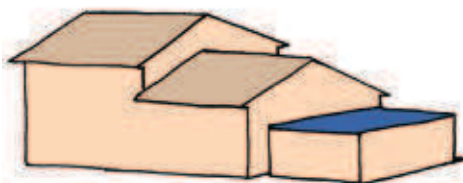
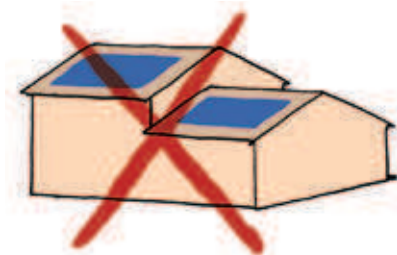
Propositions :

- Adosser à la maison, si le terrain et l'exposition le permettent, une treille qui abrite la terrasse ou la voiture dont les brise-soleil sont des lames en panneaux photovoltaïques ; le sens et l'inclinaison des panneaux peuvent s'adapter au meilleur rendement souhaitable.
- Profiter des volumes en toiture terrasses adossés à la maison pour y placer l'installation photovoltaïque ;
- Concevoir pour une extension ou pour un projet de construction neuve, une architecture contemporaine dont le parti architectural intègre les panneaux solaires.



Note :

Les propositions abordées dans la fiche n°2 sur la maison de ville sont applicables à la maison individuelle.



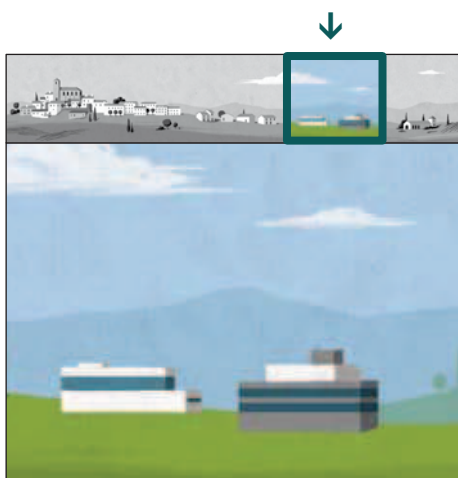
* voir définition des mots annotés d'une astérisque dans le LEXIQUE, en fin de dossier.

Zone d'activité

• Fiche N°4



Centre commercial



Situation : zones d'activités commerciales, industrielles, tertiaires...

Forme urbaine et enjeux :

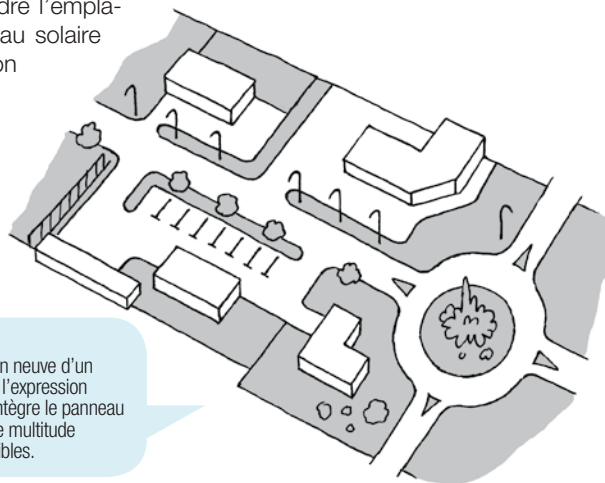
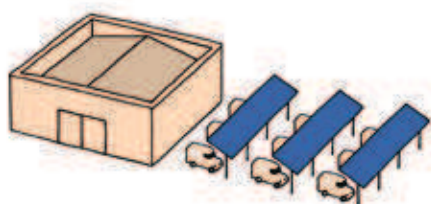
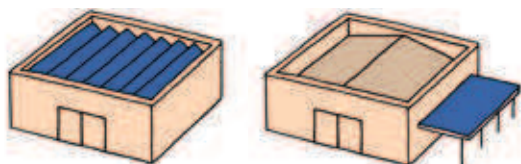
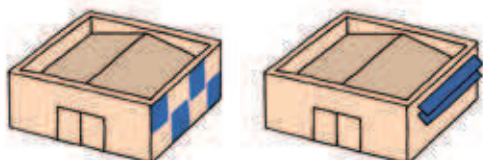
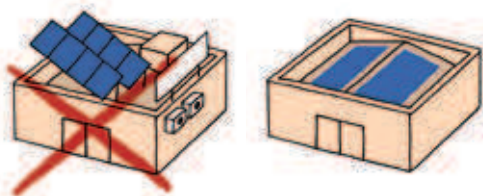
- Urbanisme très diffus avec des équipements bâtis de grande échelle, hangars, entrepôts, grandes surfaces, sur de très larges espaces peu structurés et très imperméabilisés.
- Les enjeux patrimoniaux sont faibles dans ces secteurs mais les installations peuvent avoir un impact visuel depuis les grands axes de circulation et sur les entrées de villes.

Principe :

- Optimiser les toits et les sols pour équiper de panneaux solaires photovoltaïques toute surface consommée.
- Bien définir le parti : la dissimulation des équipements ou la composition visible assumée dans l'architecture.
- Éviter l'effet d'accessoirisation anarchique des toits des bâtiments.

Propositions :

- Sauf si cela s'oppose à une réglementation en vigueur (secteur sauvegardé, ZPPAUP, PLU,...), le panneau solaire thermique est envisageable sur le toit sous réserve qu'il soit d'une surface réduite (2m² environ) et qu'il ne soit pas visible depuis le domaine public.
- Éviter les côtés donnant sur la rue ; évaluer l'impact de la toiture depuis les vues lointaines sur le centre ancien.
- Faire correspondre l'emplacement du panneau solaire avec la composition de façade.



Note :

Dans la construction neuve d'un bâtiment d'activité, l'expression architecturale qui intègre le panneau solaire trouvera une multitude d'orientations possibles.



* voir définition des mots annotés d'une astérisque dans le LEXIQUE, en fin de dossier.

Zone agricole

• Fiche N°5



Domaine agricole et écart isolé



Situation : domaine viticole, ferme agricole ou petit hameau agricole.

Forme urbaine et enjeux :

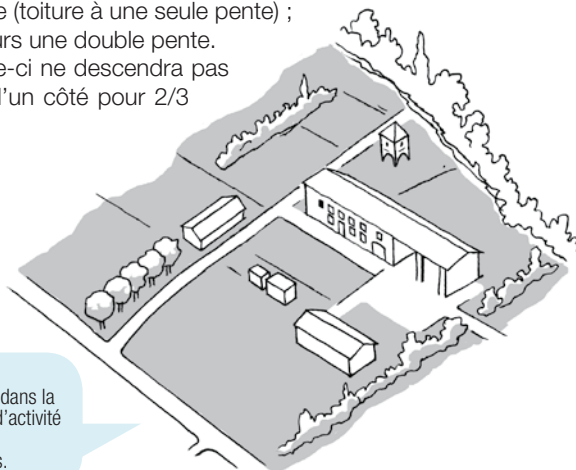
• Ensemble bâti rassemblant l'habitation et l'entreprise agricole dans un contexte paysager préservé caractérisé par des enjeux patrimoniaux : paysage protégé en tant que site inscrit*, site classé*, dans une ZPPAUP* dans la zone d'influence du Canal du Midi* ensemble paysager protégé au titre du L123-1-7° du code de l'Urbanisme dans un PLU.

Principe :

- Préserver le bâti ancien présentant un intérêt architectural de toute installation de panneaux solaires.
- Envisager la construction d'un bâtiment de grande surface uniquement s'il correspond à un besoin réel lié à l'activité agricole. Exclure les bâtiments « prétextes » hors d'échelle.
- Éviter les projets « clé en main » proposant un bâtiment préfabriqué qui n'est pas issu d'une réflexion architecturale apportant la meilleure réponse à un contexte donné.

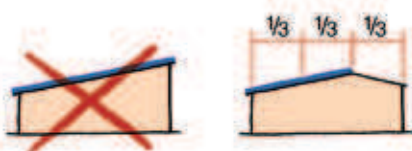
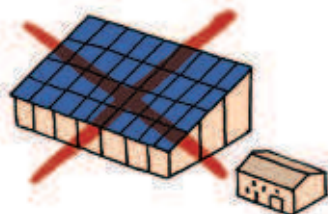
Propositions :

- Envisager l'implantation sur un bâtiment plus récent, ayant moins d'intérêt architectural, comme un hangar en bac acier. Soigner la mise en œuvre du projet.
- Profiter du projet pour construire un bâtiment neuf qui intègre dans sa conception architecturale les panneaux photovoltaïques comme couverture.
- Éviter le monopente (toiture à une seule pente) ; le volume aura toujours une double pente. Le rapport entre celle-ci ne descendra pas sous 1/3 de pente d'un côté pour 2/3 de l'autre côté.



Note :

Les propositions abordées dans la fiche n°4 sur les hangars d'activité sont applicables aux hangars agricoles existants.



* voir définition des mots annotés d'une astérisque dans le LEXIQUE, en fin de dossier.